

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE, DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL ET DES SOLIDARITÉS PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Crise sanitaire : un choc amorti sur le marché du travail en 2020

En 2020, la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19 entraîne une récession mondiale. En France, la contraction du PIB est quatre fois plus importante que lors de la crise économique de 2009. Pourtant, l'impact sur le marché du travail est beaucoup plus limité, notamment grâce au recours inédit à l'activité partielle qui permet de préserver une partie des emplois. Ce constat est encore plus vrai en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Dans notre région, l'emploi salarié recule moins vite qu'au niveau national (-0,8 %, contre -1,2 %). Si la baisse est comparable à celle de 2009, elle n'affecte pas les mêmes secteurs. Le tertiaire marchand, traditionnellement préservé, enregistre des pertes historiques suite aux différentes mesures de restrictions lors des 1^{er} et 2^e confinements, particulièrement dans l'hébergement-restauration. À l'inverse, l'emploi augmente dans la construction et se contracte légèrement dans l'industrie, secteurs les plus pénalisés pendant la crise de 2009. Le tertiaire non marchand demeure très dynamique. Le nombre de bénéficiaires de contrat aidé retrouve le chemin de la croissance dès le 2^e semestre.

Les évolutions du taux de chômage tout au long de 2020 sont difficiles à interpréter car elles sont affectées par les comportements de retrait d'activité de la population active lors des confinements. Cela dit, en fin d'année, le niveau atteint rejoint celui de début d'année (8,9 %). La demande d'emploi permet de mieux appréhender l'impact de la crise sanitaire : la progression du nombre d'inscrits en catégories A, B, C est cinq fois moins rapide que lors de la crise de 2009 (+3,6 %). Elle est aussi moins vive qu'en France métropolitaine. Les hommes, les jeunes et les inscrits depuis un an ou plus sont les plus catégories les plus touchées.

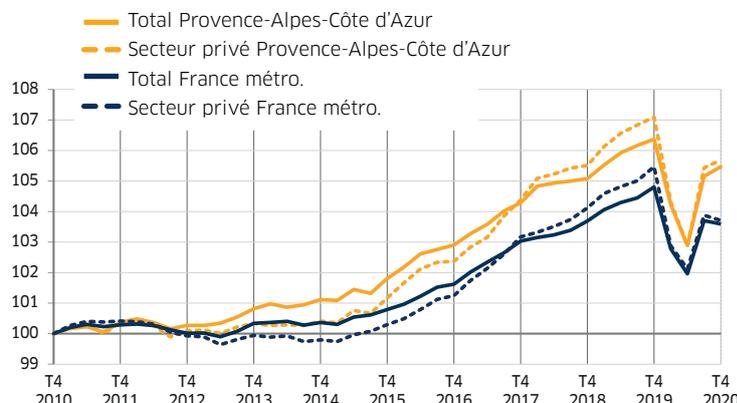
En revanche, sur le front social, le nombre de bénéficiaires du RSA progresse plus fortement dans la région qu'au niveau national. La hausse est plus contenue pour les allocataires de l'ASS, en raison notamment des mesures de prolongation des droits à l'allocation chômage.

■ Près de 16 000 emplois salariés détruits en 2020

Au 1^{er} semestre 2020, avec la mise en place du 1^{er} confinement entre mi-mars et mi-mai, 61 500 salariés perdent leur emploi en **Provence-Alpes-Côte d'Azur**. Au 3^e trimestre, l'assouplissement des restrictions sanitaires permet la création de 40 000 emplois, mais la mise en place du 2^e confinement fin octobre vient freiner cet élan : 5 600 emplois sont néanmoins créés au 4^e trimestre, soit +0,3 %, après +2,2 % > ①.

Au total, le nombre de salariés recule de 15 900 dans la région entre fin décembre 2020 et fin décembre 2019 (-0,8 %), pour s'établir à 1 862 300, un niveau proche de début 2019. Cette baisse annuelle, la première depuis 2012, est toutefois largement atténuée par le recours au dispositif d'activité partielle, les salariés concernés étant considérés en emploi au sens du BIT (voir infra.). Enfin, si le secteur public gagne 2 700 personnes (+0,6 %), le secteur privé en perd 18 600 (-1,3 %).

① Évolution de l'emploi salarié (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2010)



Note : données provisoires

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoss-Urssaf, Dares, Insee

En 2020, l'intérim joue à plein son rôle de variable d'ajustement face à la crise sanitaire. Au 1^{er} trimestre, la chute, historique, dépasse les 40 % (-21 600 emplois en un trimestre) > ② et le taux de recours atteint 1,6 %, son plus bas niveau jamais enregistré. Pourtant, le repli annuel est limité fin 2020 (-1,4 %), grâce au rebond marqué du 2^e trimestre et aux créations plus mesurées du 2^e semestre.

En **France métropolitaine**, la contraction des effectifs salariés est plus forte qu'en région en 2020 : -1,2 % par rapport à fin 2019. Alors qu'il résiste en Paca, l'emploi au niveau national recule au 4^e trimestre (-0,1 %, après +1,7 %). Au final, son niveau est comparable à celui de mi-2018.

Près de 24 000 emplois salariés supprimés dans le tertiaire marchand

En 2020, les secteurs d'activité sont inégalement affectés par la crise sanitaire. Le **tertiaire marchand** (y compris intérim) est celui qui en pâtit le plus. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les pertes sont massives au 1^{er} semestre (-46 500 emplois) et affectent tous les sous-secteurs > ③. Le fort rebond du 3^e trimestre ne permet d'en compenser qu'une partie. La mise en place du 2^e confinement pénalise à nouveau le secteur, mais ses effets sont bien plus modérés que le premier : l'emploi recule de 0,2 % au 4^e trimestre, après +2,8 % au 3^e. Au total, près de 24 000 emplois sont détruits > ④, dont environ 15 000 dans l'*hébergement-restauration*, 3 500 dans les *autres activités de service* et 3 200 dans le *commerce*, secteurs directement concernés par les mesures de restrictions sanitaires. C'est une baisse sans précédent : -2,6 % sur un an. Le repli est de même ampleur au niveau national.

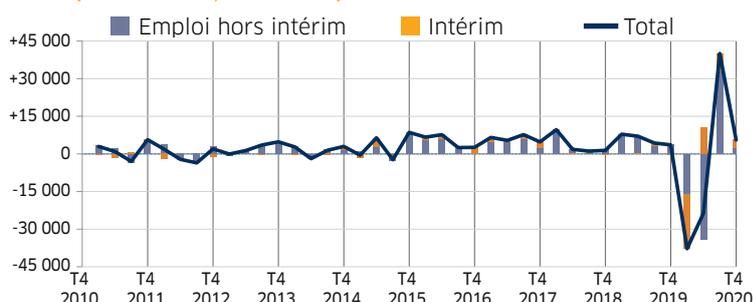
À l'inverse, le **tertiaire non marchand** (y compris intérim) est très dynamique en 2020 : 7 000 emplois sont créés en Paca, soit +1,1 % sur un an, contre +0,9 % en France métropolitaine. La croissance redémarre au 2^e semestre, soutenue par la reprise des embauches dans la fonction publique qui avaient été en partie gelées au 1^{er} semestre.

L'**industrie** (y compris intérim) souffre moins de la crise qu'au niveau national¹ : près de 1 200 emplois sont détruits, soit -0,7 % sur un an contre -2,5 % en France métropolitaine. Les pertes sont concentrées sur le seul 1^{er} trimestre et concernent surtout l'intérim. L'emploi salarié rebondit dès le 2^e trimestre, alors qu'il baisse encore au niveau national. Sa croissance accélère au 3^e trimestre et se prolonge au 4^e trimestre : respectivement +1,7 %, puis +0,3 %. Au final, les sous-secteurs industriels de Paca les plus touchés en 2020 sont la *fabrication d'autres produits industriels* (-1 100 salariés) et la *fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines* (-400). La *fabrication de matériels de transports* n'est presque pas impactée, contrairement au niveau national où les pertes représentent la moitié des destructions du secteur industriel. Seul le sous-secteur du *raffinage, industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution* crée des emplois dans la région (+500).

Malgré un fort repli en début d'année, la **construction** (y compris intérim) résiste en 2020 : la région compte 2 200 salariés supplémentaires, soit une croissance de +1,8 % sur un an, contre +1,6 % en France métropolitaine. Comme pour l'industrie, l'ajustement de l'activité à l'emploi s'est fait par le biais de l'intérim dont le taux de recours a connu une baisse historique au 1^{er} trimestre (supérieure à 7 points). L'emploi retrouve le chemin de la croissance dès le 2^e trimestre, sur des rythmes soutenus, si bien qu'il dépasse fin 2020 son niveau de fin 2010.

¹ F. Michaillesco, P. Rouaud (Insee), M. Sauviac (Dreets) ; « Une industrie moins présente mais plus résiliente » Insee - Analyses Provence-Alpes-Côte d'Azur - N° 94 - avril 2021

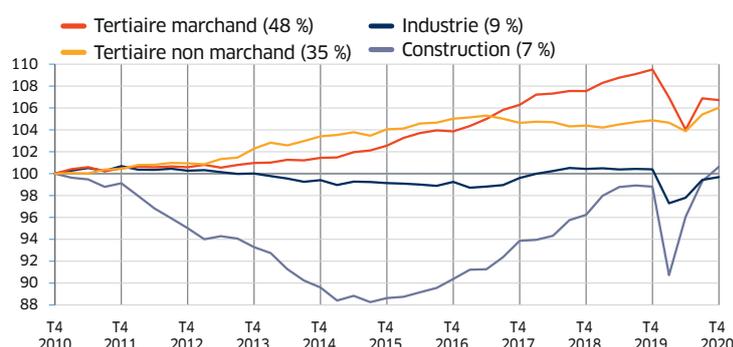
2 Contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, en nombre)



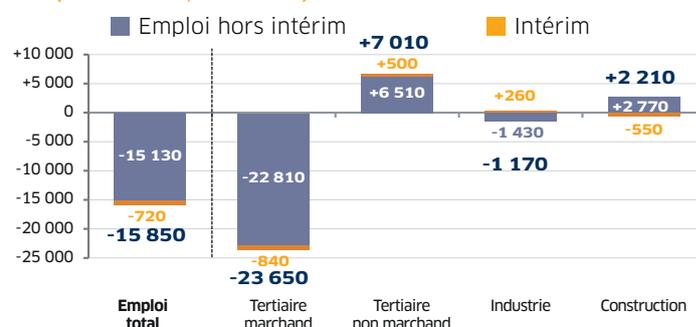
Note : données provisoires

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

3 Évolution de l'emploi salarié, y compris intérim, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données CVS, base 100 au 4^e trimestre 2010)



4 Évolution de la contribution de l'emploi hors intérim et de l'intérim à l'emploi salarié, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre 2019 et 2020 (données CVS, en nombre)



Note : données arrondies, provisoires ; l'addition des quatre sous-secteurs d'activité ne correspond pas au total de l'emploi salarié, car le secteur Agriculture, sylviculture et pêche qui représente 1 % de l'emploi salarié en Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas représenté

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

Emploi salarié à la fin du 4^e trimestre 2020 (données CVS)

	Emploi y compris intérim	Emploi hors intérim	Intérim	Taux de recours à l'intérim ⁽¹⁾ (en %)
Tertiaire marchand	903 100	880 800	22 300	2,5
Tertiaire non marchand	647 300	644 500	2 800	0,4
Industrie	165 600	154 000	11 600	7,0
Construction	122 800	108 700	14 100	11,5
Agriculture, sylviculture et pêche	23 500	23 200	300	1,3
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 862 300	1 811 200	51 100	2,7
Total France métro.	24 689 400	23 954 600	734 800	1,9

⁽¹⁾ Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

Note : données arrondies, provisoires

Sources : Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles Acoess-Urssaf, Dares, Insee

■ Les embauches moins pénalisées par le second confinement que par le premier

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le nombre d'embauches en CDI et en CDD de plus d'un mois diminue au 4^e trimestre 2020 en raison de la seconde vague de restrictions en lien avec la crise sanitaire, mais moins fortement que lors du 1^{er} confinement : -18,7 % sur un an, contre -42,8 % au 2^e trimestre (soit -30 100 embauches, contre -88 200) > 5. La baisse affecte un peu plus les 30 ans et plus que les moins de 30 ans (respectivement -19,3 % et -18,1 %), comme lors du 1^{er} confinement.

En **France métropolitaine**, le recul est moins marqué qu'en région (-16,6 % sur un an, contre -41,8 % au 2^e trimestre) et la baisse affecte autant les moins de 30 ans que les 30 ans et plus.

D'après les premières données disponibles sur le 1^{er} trimestre 2021, les embauches devraient continuer de diminuer, en Provence-Alpes-Côte d'Azur comme à l'échelle nationale, à un rythme proche de celui du 4^e trimestre.

■ Depuis mi-2020, le nombre de bénéficiaires de contrat aidé repart à la hausse

Au 4^e trimestre 2020, 5 000 contrats aidés ont été signés ou reconduits en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** > 6. Ce nombre, qui ne cessait de baisser en rythme annuel depuis fin 2016, augmente à nouveau pour le 2^e trimestre consécutif : +560 entrées sur un an, soit +13 % après +9 %. Si depuis fin 2018 le nombre d'entrées en PEC se replie, il repart à la hausse depuis mi-2020. En fin d'année, il croît même plus vite que celui des CDDI (respectivement +12 % sur un an, contre +7 %).

Fin décembre 2020, le nombre de bénéficiaires de contrat aidé s'établit ainsi à 10 200 dans la région > 7. Le stock s'accroît à partir du 2^e semestre 2020, après quatre ans de baisse ininterrompue : +480 personnes au 4^e trimestre, après +170 > 8. Sur un an néanmoins, il continue de s'amoinrir, à un rythme toutefois divisé par deux par rapport à fin 2019 (-11 %, soit -1 200 bénéficiaires, après -23 %). Cette baisse concerne uniquement le secteur non marchand (-13 %) qui concentre désormais 90 % des bénéficiaires de la région (-2 points sur un an), tandis que les effectifs repartent à la hausse dans le secteur marchand (+15 %).

En **France métropolitaine**, le nombre d'entrées et reconductions dans les principaux contrats aidés augmente franchement en rythme annuel, mais moins vite qu'en région (+9 %, après +5 %). La progression est également plus vive pour les PEC que les CDDI (respectivement +23 % et +2 %). En rythme trimestriel, le nombre de bénéficiaires se redresse au niveau national pour la première fois depuis 2016.

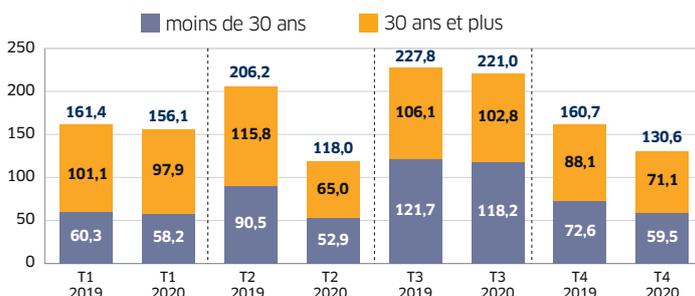
8 Évolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés (données brutes, en nombre)

	Effectif	Variation annuelle	Variation trimestrielle			
			T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020
T4 2020						
Secteur non marchand	9 200	-1 350	-740	-1 030	+130	+300
CUI-CAE/PEC	5 400	-1 190	-570	-850	+30	+200
Emplois d'avenir	0	-320	-190	-120	-10	0
CDDI ⁽¹⁾	3 800	+160	+20	-70	+110	+100
Secteur marchand	1 000	+130	-100	+10	+40	+190
CUI-CIE	100	+150	0	0	0	+140
Emplois d'avenir	0	-90	-70	-30	0	0
CDDI ⁽¹⁾	900	+80	-40	+40	+40	+50
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 200	-1 220	-840	-1 020	+170	+480
Total France métropolitaine	119 800	-15 580	-8 470	-10 110	-30	+3 030

⁽¹⁾ Le CDDI peut être réalisé soit dans un atelier et chantier d'insertion (ACI) (secteur non marchand), soit dans une entreprise d'insertion (EI) (secteur marchand)

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires
Source : ASP - Traitements : Dares

5 Déclarations préalables à l'embauche par âge, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en milliers)

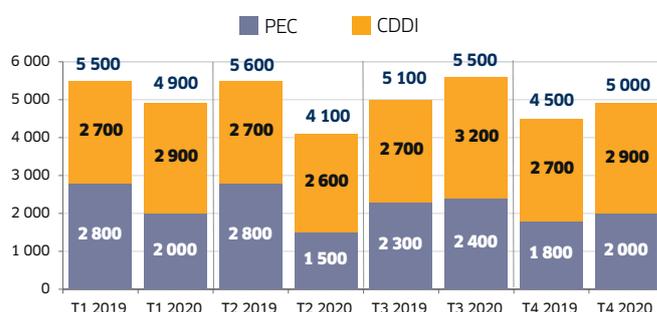


Note : données arrondies, provisoires

Champ : ensemble des embauches en CDI et CDD de plus d'un mois (strictement supérieur à 31 jours) du secteur privé (hors entreprises affiliées à la MSA et hors intérim) et du secteur public pour ce qui concerne les contrats de droit privé

Sources : Acoff-Urssaf

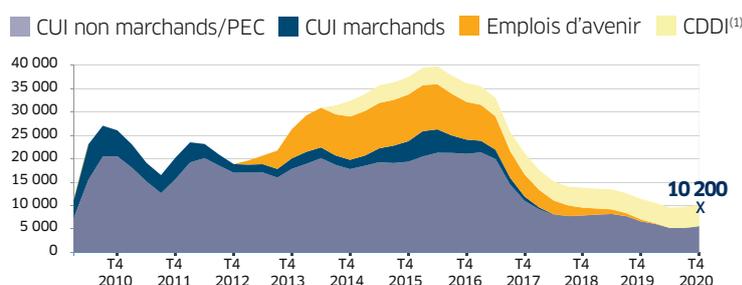
6 Entrées et reconductions dans les principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en cumuls trimestriels)



Note : données arrondies, provisoires ; compte tenu de leur poids négligeable, les entrées en CUI-CIE ne sont pas représentées mais sont bien comptabilisées dans le total des flux

Source : ASP - Traitements : Dares

7 Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en nombre)



⁽¹⁾ Marchands et non marchands ; depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion doivent recruter leurs salariés en CDDI

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares

Recours inédit à l'activité partielle depuis la crise sanitaire

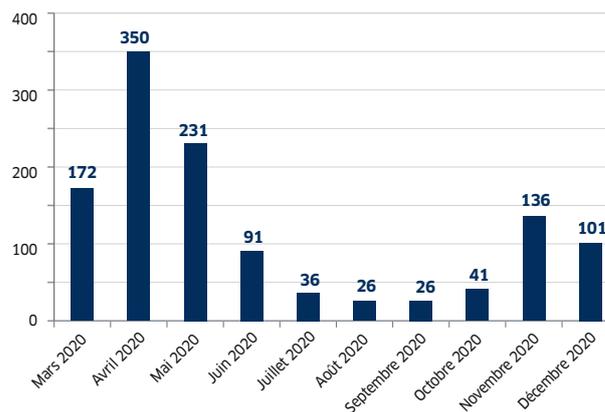
En réponse au choc sanitaire, l'activité partielle a constitué un puissant outil de flexibilité et de rétention de main d'œuvre qui a permis aux entreprises d'ajuster leur volume de travail, afin d'éviter des licenciements. L'évolution depuis mars 2020 du nombre de salariés en équivalent temps plein (ETP¹) effectivement en activité partielle suit notamment les périodes de confinement (point haut en avril, reprise en novembre) et la reprise d'activité pendant la période estivale (point bas en août) > 9.

Sur le dernier trimestre de l'année, les demandes d'indemnisation adressées à la Direccte Provence-Alpes-Côte d'Azur font plus que doubler par rapport au 3^e trimestre 2020. Elles sont multipliées par quatre dans les Hautes-Alpes. Ce département, très touristique, a particulièrement pâti de la fermeture des remontées mécaniques et des équipements collectifs des stations de ski.

Le volume des heures effectivement chômées augmente quant à lui de 169 % au 4^e trimestre (24,5 millions d'heures supplémentaires) > 10. Tous les secteurs d'activité sont concernés, à l'exception de secteurs industriels clés pour la région (*Fabrication de matériels de transport, Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution*).

¹ Sur une base de 35 heures hebdomadaires et selon le nombre de semaines d'indemnisation dans le mois

9 Nombre de salariés en ETP en activité partielle, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes, en milliers)



Note : données provisoires

Source : ASP-DGEFP-Dares - Extraction du SI APART du 31/03/2021, s'arrêtant aux données du 30/03/2021

Avec 16,7 millions d'heures, le secteur de l'hébergement-restauration concentre à lui seul 43 % du total des heures indemnisées (pour 25 % des établissements). Il représente plus de la moitié des heures indemnisées supplémentaires entre les 3^e et 4^e trimestres 2020.

Depuis le début de la crise sanitaire, le montant des demandes d'indemnisation effectivement versées aux entreprises par l'État (deux-tiers) et l'Unedic (un tiers) s'élève à plus de 2 milliards d'euros.

10 Heures d'activité partielle indemnisées par secteur d'activité au cours du 4^e trimestre 2020, en Provence-Alpes-Côte d'Azur (données brutes)

	Nombre d'heures	Évolution trimestrielle (en %)	Poids (en %)	Nombre moyen d'établissements	Poids (en %)
Hébergement et restauration	16 715 740	+280,3	42,9	13 640	24,8
Commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles	6 775 520	+326,5	17,4	13 850	25,2
Autres activités de services	4 682 240	+285,6	12,0	8 171	14,9
Activités scientifiques et techniques ; services administratifs et de soutien	4 077 910	+44,4	10,5	5 914	10,8
Transports et entreposage	1 783 000	+37,8	4,6	1 768	3,2
Fabrication d'autres produits industriels	805 430	+5,7	2,1	1 318	2,4
Construction	784 960	+33,0	2,0	2 272	4,1
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	783 130	+65,3	2,0	2 671	4,9
Information et communication	684 160	+9,8	1,8	811	1,5
Activités immobilières	659 550	+415,2	1,7	1 885	3,4
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	549 460	+153,4	1,4	1 101	2,0
Activités financières et d'assurance	328 920	+119,7	0,8	901	1,6
Agriculture, sylviculture et pêche	126 340	+456,1	0,3	332	0,6
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines	123 320	+4,0	0,3	154	0,3
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	33 540	-9,4	0,1	133	0,2
Fabrication de matériels de transport	29 830	-34,0	0,1	37	0,1
Raffinage	8 110	+1491,8	0,0	4	0,0
Total	38 951 150	+168,9	100,0	54 963	100,0

Note : données provisoires

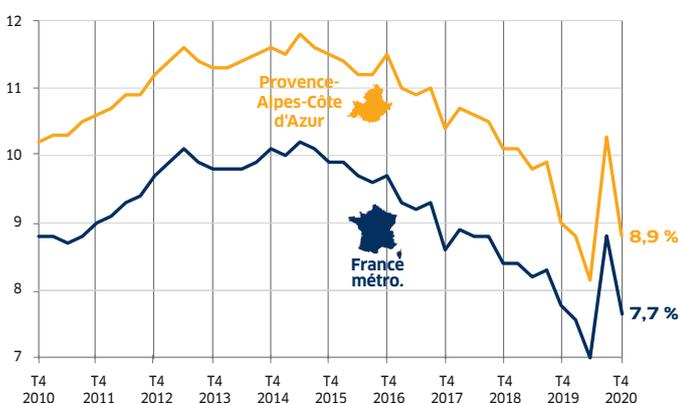
Source : ASP-DGEFP-Dares - Extraction du SI APART du 31/03/2021, s'arrêtant aux données du 30/03/2021

Fin 2020, le taux de chômage retrouve son niveau de début d'année

En **Provence-Alpes-Côte d'Azur**, le taux de chômage localisé repart à la baisse au 4^e trimestre 2020, après un rebond au 3^e trimestre : -1,4 point, après +2,0 points > 11. Il s'établit ainsi à 8,9 % de la population active, un niveau proche de celui de début 2020. Sur un an, la baisse est de 0,2 point.

En **France métropolitaine**, la tendance est similaire. Le taux de chômage diminue fortement fin 2020 (-1,2 point, après +1,9 point au 3^e trimestre) et atteint 7,7 % de la population active. Il rejoint ainsi presque son niveau de fin 2019 (-0,1 point sur un an).

11 Taux de chômage (données CVS, en %)

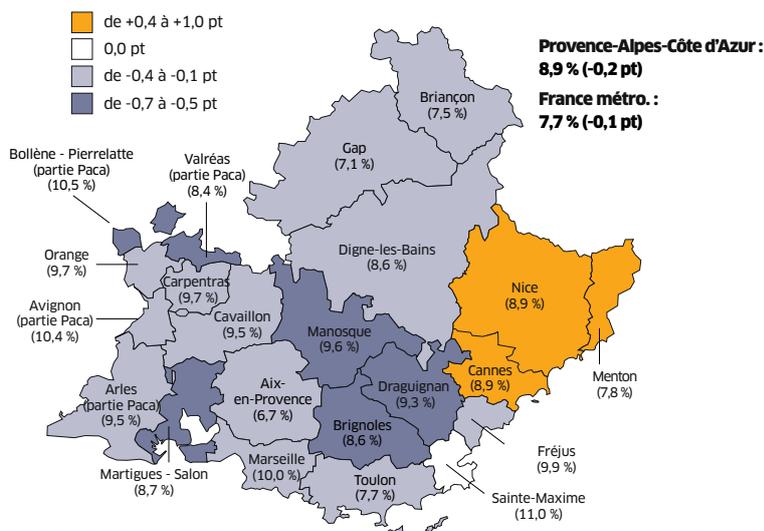


Note : données trimestrielles, provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre
Source : Insee, *taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)*

Au 4^e trimestre 2020, le taux de chômage recule dans tous les **départements** de Provence-Alpes-Côte d'Azur : entre -1,5 point dans les Alpes-de-Haute-Provence et le Vaucluse et -0,9 point dans les Hautes-Alpes. Sur un an, il baisse plus vite qu'en région (-0,2 point) dans la plupart des départements : -0,5 point dans les Alpes-de-Haute-Provence (9,0 %) et le Var (8,2 %), -0,4 point dans les Bouches-du-Rhône (9,1 %) et -0,3 point dans le Vaucluse (10,0 %). En revanche, il augmente de 0,5 point dans les Alpes-Maritimes (8,9 %). Dans les Hautes-Alpes (7,5 %), il se stabilise.

À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage se replie en fin d'année dans toutes les **zones d'emploi** de la région : la baisse trimestrielle est la plus forte (-2,9 points) dans celle de Sainte-Maxime, qui demeure néanmoins la plus touchée avec un taux de 11,0 %, et la plus faible (-0,9 point) dans celle de Bollène-Pierrelatte (partie Paca). Par rapport au 4^e trimestre 2019, le taux diminue partout sauf dans les zones de Menton (7,8 %) où il s'élève de 1,0 point, Cannes et Nice où il augmente de 0,4 point (8,9 % pour les deux) et Sainte-Maxime où il est stable > 12. Le recul est le plus prononcé (entre -0,7 et -0,5 point) à Bollène - Pierrelatte (partie Paca, 10,5 %), Manosque (9,6 %), Draguignan (9,3 %), Martigues - Salon (8,7 %), Brignoles (8,6 %), et Valréas (partie Paca, 8,4 %).

12 Évolution du taux de chômage par zone d'emploi de Provence-Alpes-Côte d'Azur, entre le 4^e trimestre 2019 et le 4^e trimestre 2020 (données CVS, évolution annuelle en point et taux en % au 4^e trimestre 2020)



Note : données provisoires
Source : Insee, *taux de chômage localisés*

Une évolution contre-intuitive du taux de chômage tout au long de l'année 2020

Au 1^{er} trimestre 2020, alors que la crise sanitaire démarre, le taux de chômage continue son repli amorcé depuis 2015, malgré le fort recul de l'emploi salarié.

Au 2^e trimestre, au paroxysme de la crise, cette baisse en « trompe-l'œil » se poursuit dans toutes les régions de France métropolitaine, sans que cela ne traduise une amélioration du marché du travail.

En effet, pendant le confinement total (mi-mars à mi-mai), un grand nombre de personnes sans emploi interrompent leurs recherches ou ne sont pas disponibles pour travailler dans les deux semaines à venir (contrainte de garde d'enfant par exemple). Cela conduit, malgré le repli de l'emploi, à une baisse du nombre de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) (cf. infra « [Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement](#) ») et à une hausse du halo autour du chômage (personnes sans emploi qui souhaitent travailler mais ne sont pas en recherche active et/ou ne sont pas disponibles).

Au 3^e trimestre, ces deux effets s'estompent et le taux de chômage repart à la hausse.

Fin 2020, il recule à nouveau, mais davantage grâce à la bonne tenue de l'emploi (pour les deux tiers d'après une estimation de l'Insee) qu'au retrait d'activité lors du deuxième confinement (pour un tiers). Ce retrait d'activité, quoique significatif, a été en effet d'ampleur bien plus réduite que lors du premier confinement.

17 000 demandeurs d'emploi supplémentaires en 2020

Au 4^e trimestre 2020, **Provence-Alpes-Côte d'Azur** compte en moyenne 499 600 demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C (tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en activité réduite ou sans activité) > 13. Par rapport à fin 2019, le nombre d'inscrits progresse de 3,6 %, soit 17 200 demandeurs d'emploi supplémentaires, effaçant la baisse de l'année précédente (-3,5 %). Les évolutions tout au long de l'année 2020 ne sont pas comparables à celles du taux de chômage. En effet, les inscriptions à Pôle emploi en catégories A, B, C explosent au 2^e trimestre en lien avec le confinement total (+8,1 %, soit +39 000), mais elles reculent depuis : -1,7 % au 3^e trimestre et -2,4 % au 4^e (respectivement -8 600 et -12 100). Si le niveau enregistré en février 2021 se maintient en mars, la demande d'emploi repartirait légèrement à la hausse au 1^{er} trimestre 2021.

En 2020, la crise sanitaire frappe plus durement les **hommes**. Sur le seul 2^e trimestre, la hausse du nombre d'inscrits avoisine les 10 %, contre +6,4 % chez les **femmes**. Si la demande d'emploi masculine baisse ensuite plus fortement au 3^e trimestre, repli qui se prolonge au 4^e trimestre, au global sur un an, elle progresse beaucoup plus rapidement que la féminine : +5,1 % par rapport à fin 2019, contre +2,2 %. Un an plus tôt, la demande d'emploi masculine baissait pourtant plus fortement que la féminine (-4,0 %, contre -3,0 % par rapport à fin 2018).

Les jeunes de **moins de 25 ans** sont la classe d'âge la plus affectée en 2020. Alors que depuis plusieurs trimestres, leur nombre d'inscrits baissait de façon plus marquée que dans les autres tranches d'âge, au 2^e trimestre, il progresse presque quatre fois plus rapidement que chez les **50 ans ou plus** : +16,2 %, contre +4,5 %. La hausse frôle même les 20 % chez les jeunes hommes. Ainsi, bien qu'au 2^e semestre de 2020, la demande d'emploi des jeunes soit celle qui recule le plus (-4,5 % au 3^e trimestre, et -5,1 % au 4^e), elle est au final celle qui augmente le plus en rythme annuel : +4,7 % par rapport à fin 2019, soit plus d'1 point au-dessus des autres tranches d'âge. C'est la première fois en onze ans que la demande d'emploi des jeunes croît plus vite que celle des seniors.

Alors qu'il ne cessait de diminuer depuis fin 2017, le nombre d'inscrits **depuis moins d'un an** repart à la hausse début 2020 et enregistre sa plus forte progression trimestrielle au 2^e trimestre (+10,0 %). Au 2^e semestre, il diminue vivement (-4,7 % au 3^e trimestre et -5,9 % au 4^e), si bien que par rapport à fin 2019, la demande d'emploi de moins d'un an recule légèrement (-0,4 %). À l'inverse, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (**inscrits depuis un an ou plus**), qui refluit chaque trimestre depuis un an, ne cesse de s'élever depuis le 2^e trimestre 2020, même s'il augmente de moins en moins vite (+5,9 %, puis +2,0 % et +1,7 % fin 2020). Au total, il progresse de 8,2 % par rapport à fin 2019. In fine, au 4^e trimestre 2020, presque un inscrit sur deux (48,6 %) est un demandeur d'emploi de longue durée, une part en hausse de plus de 2 points en un an.

Au 2^e trimestre 2020, la croissance de la demande d'emploi s'observe dans tous les **départements** de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle est particulièrement forte dans le Var et les Alpes-Maritimes où elle dépasse les 10 %. Aux 3^e et 4^e trimestres, le nombre d'inscrits recule dans tous les territoires, sauf dans les Hautes-Alpes où il rebondit en fin d'année (+1,2 %). Ce département ainsi que les Alpes-Maritimes sont au final les plus touchés en 2020 (respectivement +5,3 % par rapport à fin 2019 et +7,2 %). À l'inverse, les progressions sont plus modérées dans le Var (+1,9 %), les Bouches-du-Rhône (+2,5 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (+3,2 %). Dans le Vaucluse, l'augmentation est proche de celle de la région (+3,4 %).

Avec 5 710 600 inscrits en catégories A, B, C en moyenne au 4^e trimestre 2020, la demande d'emploi de la **France métropolitaine** atteint un niveau jamais égalé en fin d'année. Contrairement à la région, la hausse annuelle (+4,8 %) est plus importante que la baisse enregistrée fin 2019 (-2,9 %). En rythme trimestriel, la demande d'emploi progresse moins qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur au 2^e trimestre 2020 (+6,7 %), mais diminue moins aussi aux 3^e et 4^e trimestres (-0,5 % et -1,3 %). Les évolutions par sexe, âge et pour les demandeurs d'emploi de longue durée sont comparables aux régionales. En revanche, le nombre d'inscrits depuis moins d'un an augmente encore fin 2020. Comme en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la demande d'emploi ne devrait plus diminuer début 2021 en rythme trimestriel.

13 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi (données CVS-CJO)

	Moyenne trimestrielle (en nombre)	Variation annuelle (en %)	Évolution annuelle (en %)				
			T4 2020	T1 2020	T2 2020	T3 2020	T4 2020
Hommes	245 300	+5,1	0,0	+9,9	-2,3	-2,2	+0,3
Femmes	254 300	+2,2	-0,4	+6,4	-1,0	-2,6	+0,4
Âgés de moins de 25 ans	60 400	+4,7	-0,7	+16,2	-4,5	-5,1	+0,7
Âgés de 25 à 49 ans	300 000	+3,4	-0,2	+8,2	-1,8	-2,5	+0,3
Âgés de 50 ans ou plus	139 200	+3,5	0,0	+4,5	-0,1	-0,8	+0,2
Inscrits depuis moins d'un an	256 800	-0,4	+0,9	+10,0	-4,7	-5,9	-0,8
Inscrits depuis un an ou plus	242 900	+8,2	-1,5	+5,9	+2,0	+1,7	+1,5
Total Provence-Alpes-Côte d'Azur	499 600	+3,6	-0,2	+8,1	-1,7	-2,4	+0,3
Total France métropolitaine	5 710 600	+4,8	0,0	+6,7	-0,5	-1,3	+0,1

⁽¹⁾ Les données de janvier et de février 2021 étant connues, l'acquis de croissance pour le T1 2021 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre février et mars 2021.

Note : données arrondies

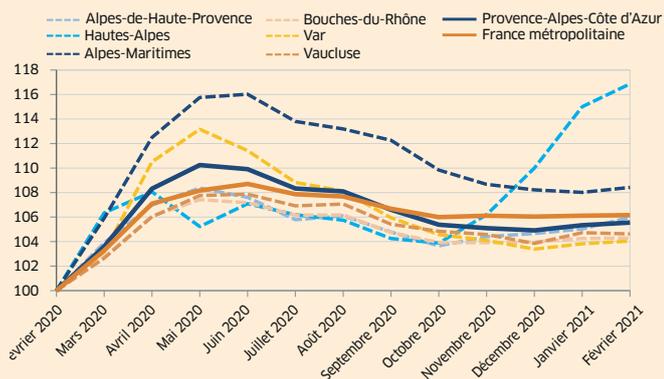
Lecture : au T4 2020, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, le nombre moyen de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C est de 499 600 (moyenne des niveaux des mois de octobre, novembre et décembre 2020). Par rapport au T3 2020, il diminue de 2,4 %.

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - **Calculs des CVS-CJO :** Dares

Focus sur la période de crise sanitaire

Selon les dernières données disponibles, le nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C a augmenté de 5,6 % en **Provence-Alpes-Côte d'Azur** entre fin février 2020 (mois précédent la crise sanitaire) et fin février 2021. La progression s'est intensifiée jusqu'en mai 2020 (mois du déconfinement), a ralenti jusqu'en fin d'année et repart très légèrement à la hausse sur les deux premiers mois de 2021. Sur un an, l'élévation est de loin la plus vive dans les Hautes-Alpes (+16,9 %). En **France métropolitaine**, le nombre d'inscrits s'accroît un peu plus rapidement qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur (+6,2 % en février 2021).

Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits à Pôle emploi (données CVS-CJO, base 100 fin février 2020)



Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares

18 500 allocataires du RSA de plus en 2020

Fin décembre 2020, plus de 177 000 allocataires perçoivent le **Revenu de solidarité active** (RSA) en Provence-Alpes-Côte-d'Azur, soit une augmentation de 11,7 % (+ 18 500) par rapport à décembre 2019 > 14. Cette croissance annuelle est plus rapide qu'en France métropolitaine (+7,5 %). Elle est particulièrement vive dans les Alpes-Maritimes (+21,1 %).

Le nombre d'allocataires de l'**Allocation de solidarité spécifique** (ASS) augmente beaucoup moins vite que celui des bénéficiaires du RSA, en raison notamment des mesures de prolongation¹ des droits à l'allocation chômage, qui ont de fait limité le nombre d'entrées dans l'ASS. Dans la région, il s'établit à 28 300, soit +1,5 % sur un an, évolution comparable à la moyenne nationale (+1,2 %). Là encore, le département des Alpes-Maritimes se distingue avec un plus fort accroissement (+5,0 %).

Fin 2020, le nombre de bénéficiaires de l'**Allocation aux adultes handicapés** (AAH) s'élève à 94 600 en Paca. Sur un an, il augmente deux fois moins rapidement qu'en France métropolitaine (+0,6 % contre +1,2 %).

¹ Les droits à l'allocation chômage sont prolongés jusqu'au 28 février 2021 pour les demandeurs d'emploi indemnisés au titre de l'ASS et de l'Allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), arrivant en fin de droits entre le 30 octobre 2020 et le 28 février 2021 (Arrêté du 9 décembre 2020 portant mesures d'urgence en matière de revenus de remplacement mentionnés à l'article L 5421-2 du Code du travail).

14 Nombre d'allocataires de minima sociaux d'insertion

	Revenu de solidarité active (RSA)		Allocation de solidarité spécifique (ASS)		Allocation aux adultes handicapés (AAH)	
	Décembre 2020	Évolution annuelle (en %)	Décembre 2020	Évolution annuelle (en %)	Décembre 2020	Évolution annuelle (en %)
Alpes-de-Haute-Provence	4 740	+8,7	950	-1,0	3 320	+0,9
Hautes-Alpes	3 410	+12,8	530	-3,6	2 850	+4,1
Alpes-Maritimes	27 920	+21,1	5 840	+5,0	22 070	-0,6
Bouches-du-Rhône	85 710	+9,2	12 250	+1,7	36 170	+1,3
Var	35 820	+12,0	4 790	-1,2	20 380	+2,1
Vaucluse	19 460	+10,5	3 930	+0,8	9 810	-2,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	177 060	+11,7	28 290	+1,5	94 600	+0,6
France métropolitaine	1 848 660	+7,5	324 950	+1,2	1 155 020	+1,2

Note : données arrondies, provisoires

Source : Cnaf, Allstat FR6 et FR2 - Traitements : Drees ; MSA ; Pôle emploi, FNA ; Pôle emploi

Rédaction achevée le 7 avril 2021
Rémi Belle, Virginie D'Angelo,
Virginie Meyer et Mathieu Sauviac

Pour en savoir plus

- > [Tableau de bord des indicateurs clés de la Dreets Provence-Alpes-Côte d'Azur](#)
- > [Insee, Note de conjoncture nationale du 11 mars 2021 « Un an après... »](#)
- > [Dares, Situation sur le marché du travail durant la crise sanitaire au 29 mars 2021](#)
- > [Drees, Suivi mensuel des prestations de solidarité pendant la crise sanitaire, mars 2021](#)

L'emploi salarié

Dans cette note, comme dans la Note de conjoncture nationale de l'Insee, **les intérimaires sont comptabilisés dans le secteur où ils réalisent leur mission**. Cette approche diverge de celle de l'Insee Paca qui comptabilise les intérimaires dans le tertiaire marchand, quel que soit le secteur dans lequel ils effectuent leur mission. En conséquence, les données publiées ici sont différentes de celle publiées par l'Insee Paca.

L'introduction de la **Déclaration sociale nominative** (DSN) en remplacement du Bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut entraîner des révisions accrues sur les données, durant la phase de montée en charge de la DSN.

Le dispositif de l'activité partielle

Le dispositif¹ de l'activité partielle (dénomination légale du chômage partiel) permet aux établissements confrontés à des difficultés temporaires de diminuer ou suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation égale à 70 % du salaire brut (environ 84 % du net) pour compenser leur perte de salaire.

Depuis le début de la crise sanitaire, le champ du dispositif est élargi et les entreprises disposent désormais de 30 jours pour réaliser leur demande de chômage partiel, avec effet rétroactif. Les indemnités d'activité partielle sont remboursées intégralement par l'État/Unedic, jusqu'à un plafond de 70 % de 4,5 Smic.

L'ensemble des données présentées sur l'activité partielle sont provisoires et seront révisées au fur et à mesure que les entreprises consomment réellement le quota d'heures associées aux demandes d'activité partielle. Celles-ci ont un délai d'un an pour envoyer à l'administration (DDTS, par délégation du préfet de département) leurs demandes d'indemnisation. Seules ces demandes déposées chaque mois par les entreprises permettent de déterminer le recours effectif à l'activité partielle.

¹ Décret n° 2020-325 du 25 mars 2020 relatif à l'activité partielle et Ordonnance n° 2020-346 du 27 mars 2020 portant mesures d'urgence en matière d'activité partielle. L'ordonnance n°2020-1639 du 21 décembre 2020 prolonge jusqu'à une date fixée par décret et au plus tard le 31 décembre 2021 les dispositions de l'ordonnance n°2020-346 du 27 mars 2020

Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul et populations couvertes diffèrent. Le **taux de chômage** est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le **nombre de demandeurs d'emploi** est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme **chômeur** au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant la semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les listes de Pôle emploi,

car ce simple renouvellement n'est pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des **demandeurs d'emploi de catégorie A** ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que **les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas**.

Pour en savoir plus :

- Documentation méthodologique : "[Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi](#)"
- Définition du chômage BIT (Insee) : "[Pour comprendre... la mesure du chômage](#)"

Les contrats aidés

Un contrat aidé est un contrat dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides, sous forme de subventions à l'embauche, d'exonérations de certaines cotisations sociales ou d'aides à la formation. L'accès à ces contrats est réservé aux personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi, et le volume de contrats est piloté par les pouvoirs publics aux niveaux régional et national. Le ciblage sur les publics les plus éloignés du marché du travail ainsi que le suivi physico-financier sont deux caractéristiques qui les distinguent des emplois aidés. En effet, pour ces derniers, les aides sont générales et/ou non pilotées.

En 2020, on peut distinguer deux principaux types de contrats aidés :

> **le Parcours emploi compétences (PEC)** : il s'appuie sur une logique de parcours pour l'individu et sur une sélection des employeurs. L'objectif du PEC est l'insertion professionnelle des publics éloignés du marché du travail, alliant mise en situation professionnelle, accès facilité à la formation et acquisition de compétences. La signature d'un PEC ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région. Le PEC a remplacé le Contrat Unique d'Insertion dans le secteur non marchand (CUI-CAE) au 1^{er} janvier 2018 ;

> **le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI)** : suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux

autres aides versées par l'Etat. En conséquence, pour les Ateliers et chantiers d'insertion (ACI), le recours aux contrats aidés a pris fin au 1^{er} juillet 2014 et le CUI est désormais remplacé par le CDDI qui a vocation lui aussi à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières. D'une durée minimale de 4 mois renouvelables dans la limite d'une durée totale de 2 ans, il peut toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé. Le CDDI concerne également le secteur marchand dans le cadre des recrutements par une Entreprise d'insertion (EI).

En outre, la mise en œuvre des PEC s'inscrit dans la création d'un Fonds d'inclusion dans l'emploi (FIE) qui réunit, pour en promouvoir une gestion globale, les crédits des PEC, de l'IAE et en 2020, des aides aux postes pour les travailleurs handicapés au sein d'entreprises adaptées. L'objectif de ce fonds est de permettre une meilleure cohérence de l'offre d'insertion en fonction des spécificités des territoires et des besoins des populations. Le volume de ce fonds est déterminé annuellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). En 2020, Provence-Alpes-Côte d'Azur bénéficie ainsi de 6 % de l'enveloppe financière nationale du FIE, qui représente plus de 1,7 milliard d'euros en France.

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Dreets Provence-Alpes-Côte d'Azur : paca.dreets.gouv.fr/Etudes-et-statistiques

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Jean-Philippe Berlemont

Chef de projet : Virginie Meyer - virginie.meyer@dreets.gouv.fr

Chef de service : Rémi Belle - remi.belle@dreets.gouv.fr

Réalisation : Service Etudes, Statistiques et Evaluation